

PARTIE II

GUIDE DE LECTURE DES FICHES D'ÉVALUATION

Chaque fiche d'évaluation est divisée en cinq sections : 1. Identification ; 2. Données historiques ; 3. Description ; 4. Évaluation ; 5. Documentation. Les quatre critères d'évaluation ont été définis sur la base des modèles prescrits par DOCOMOMO international et le MCCQ.

1. Identification :

Cette section donne des informations factuelles relatives à l'objet étudié : nom d'origine, nom usuel, adresse, type, superficie et dimension, statut de protection, propriétaire initial et propriétaire actuel.

2. Données historiques :

Cette section offre un aperçu historique synthétique de la vie de l'objet : commande, dates importantes, concepteurs et autres spécialistes, modifications significatives, usage actuel et état physique actuel.

3. Description :

Cette section permet de faire une description synthèse de l'objet original (concept, programme, forme), de sa construction et de son contexte d'implantation.

4. Évaluation :

Cette section est organisée en fonction de quatre critères d'évaluation :

A. Valeur documentaire pour l'histoire de Montréal, du Québec et internationale :

Ce critère concerne la valeur de témoignage de l'objet ou de l'ensemble considéré en regard de l'histoire culturelle, sociale, économique et/ou politique au niveau local, national et/ou international.

B. Valeur documentaire pour l'histoire de l'architecture :

Ce critère cherche à évaluer l'objet en tant que création, œuvre artistique ou objet façonné par l'homme. Il concerne à la fois l'œuvre de l'auteur, la production courante, la qualité de la réalisation et la valeur symbolique de l'objet.

C. Intégrité de l'objet et du contexte :

Ce critère vise à statuer sur l'état physique de l'objet et de son contexte. Il doit prendre en compte l'ensemble des modifications apportées aux composants de l'objet (espaces, structure, revêtements, équipements, etc.). Il doit également statuer sur l'état de conservation physique du contexte d'implantation initial.

D. Authenticité de l'objet et du contexte :

Notion centrale de la conservation, l'authenticité est une valeur qui n'est pas sans poser problème. Vu son étymologie, elle renvoie à l'auteur, à l'origine, à l'aboutissement de la création. Mais l'authenticité doit aussi tenir des changements de l'objet dans le temps, et concerne donc le sens dont il est investi aujourd'hui. Le degré d'authenticité se mesure donc au fait qu'un objet ou un ensemble a conservé ou non l'essentiel des éléments qui contribuent à son intérêt.

5. Documentation :

Cette section décrit les références principales consultées (livres, articles, rapports) ainsi que les documents graphiques et photographiques inclus à la fiche d'évaluation.

LISTE DES FICHES

Le secteur de l'île Notre-Dame :

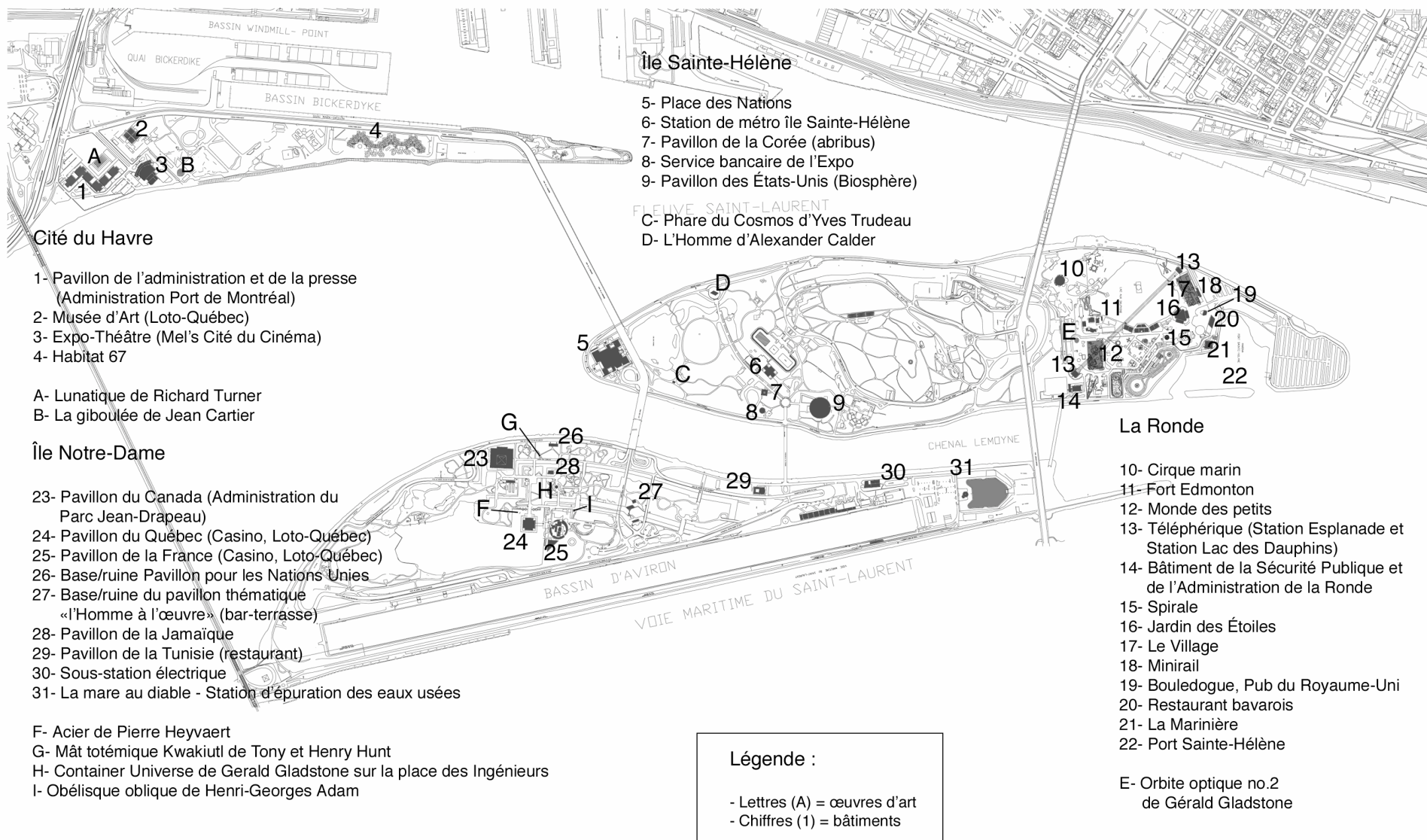
1. Pavillon du Québec
2. Pavillon de la France
3. Centre des arts du pavillon du Canada
4. Pavillon de la Tunisie
5. Pavillon de la Jamaïque
6. Usine d'épuration île Notre-Dame
7. Mobilier d'extérieur

8. Acier, de Pierre Heyvaert
9. Obélisque oblique, de Henri-Georges Adam
10. Container Universe, de Gerald Gladstone
11. Mât totémique Kwakiutl, de Tony et Henry Hunt

Le secteur de la Cité du Havre :

12. Habitat 67
13. Musée d'art
14. Expo-Théâtre
15. Pavillon de l'administration et de la presse

16. Lunatique de Richard Turner
17. La giboulée de Jean Cartier



Pavillon du Québec

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pavillon du Québec

1.1 Nom usuel : Annexe du Casino de Montréal

1.2 Adresse : Secteur île Notre-Dame
No. du Lot : 4433
Plan-repère : No. 408

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pavillon d'exposition

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :
Dimensions : 160' de longueur x 160' de largeur
Hauteur : 115'
Superficie : 26,000 pi.ca.

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :
Gouvernement du Québec

1.9 Propriétaire actuel :
Société Loto-Québec (depuis 1994)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

En prévision de l'Exposition universelle de 1967, le gouvernement du Québec organise en août 1964 un concours pour la réalisation du pavillon du Québec. Édifice permanent, le pavillon doit représenter la province hôte de l'Expo et, dès 1968, être converti en un musée d'art contemporain et un conservatoire de musique et d'art dramatique. Le pavillon doit donc être conçu pour accueillir des salles d'exposition, un restaurant et six ascenseurs. Des contraintes de coûts vont cependant forcer les architectes à réduire l'ampleur et la destination de leur projet : l'idée d'équipement culturel permanent est abandonnée et le volume du pavillon sera réduit.

2.2 Dates importantes :

Projet initié : août 1964
Début des travaux : octobre 1965
Fin des travaux : octobre 1966

2.3 Concepteurs :

Papineau, Gérin-Lajoie, Le Blanc, architectes (Montréal)
Luc Durand, architecte (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Commissaire du pavillon : Jean Oiseau
Directeur de l'aménagement : Pierre Perrault

Ingénieurs conseils :

Ingénieur structure : Boulva, Wermlinger & associés (Montréal)
Ingénieur mécanique : Bouthillette & Parizeau (Montréal)
Entrepreneurs : A.N. Bail Company Limited (Montréal)



Fig. 1 Pavillon du Québec (1967)

2.5 Modifications significatives :

Après 1967 :

Le gouvernement du Québec cède le pavillon à la Ville de Montréal.

1972 : Fermeture de l'accès à l'île Notre-Dame et fermeture du pavillon.

1980 : Travaux de restauration mineurs (réfection des plans d'eau, réparation des ascenseurs, etc.).

1990 : Le pavillon abrite l'exposition des communautés culturelles de Montréal;

1993 : Le pavillon est loué à une entreprise privée qui prévoit y installer un parc d'attraction de type «parc jurassique». Le projet est abandonné malgré les modifications effectuées au bâtiment.

1994 : La Ville de Montréal cède l'édifice à Loto-Québec. La société d'État confie la reconversion au consortium d'architectes Menkes, Shooner, Dagenais, Lemay & ass. et L.-J. Papineau.

- réaménagement des espaces intérieurs en vue de répondre à la nouvelle vocation du bâtiment;
- remplacement du mur-rideau en verre bleuté par des panneaux de verre doré;
- réparation du toit, des solins et des isolants thermiques;
- réparation des terrasses en bois sur la toiture;
- remise en état des joints d'étanchéité et traitement des verres;
- Réparation des systèmes d'éclairage;
- réfection des revêtements des planchers;
- reprise du plâtre et retouche de peinture;
- réparation des ascenseurs, des systèmes mécaniques et électriques, et réaménagement de la cuisine.

2.6 Usage actuel :

Casino

2.7 État physique actuel :

Le bâtiment est en très bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le projet pour le pavillon du Québec est le fruit d'un concours ouvert aux architectes de la province en 1964. Les lauréats du concours sont les architectes Louis-Joseph Papineau, Guy Gérin-Lajoie et Michel Le Blanc de la jeune firme PGL, en association avec l'architecte Luc Durand. Le projet initial, un cube de verre en forme de pyramide tronquée de quatre étages de haut, est conçu comme un édifice permanent devant accueillir un musée et un conservatoire de musique après l'exposition. Des contraintes de coûts vont cependant forcer les architectes à réduire l'ampleur et la destination de leur projet : l'idée d'équipement culturel permanent est abandonnée et le pavillon, de volume réduit, est ramené deux étages.

Le projet réalisé se présente comme une boîte de verre flottant sur l'eau. Sa forme est celle d'une pyramide tronquée. Ses parois faites de verre teinté semi réfléchissant sont légèrement inclinées vers le ciel. Le jour, le mur-rideau reflète l'extérieur. Le soir, il laisse entrevoir l'intérieur. Par ces jeux de réflexion et de transparence, l'enveloppe du bâtiment crée une continuité entre l'intérieur et l'extérieur.

Le bâtiment repose sur une base cruciforme en béton, sorte de fondation qui lui sert également de promontoire. Ainsi juché à trois mètres de hauteur, le bâtiment semble être comme une île sur le Saint-Laurent. On y accède par une passerelle qui débouche sur une plate-forme ouverte.

Vu en plan, le pavillon forme un carré dans lequel une rampe dessine une croix. Cette rampe est composée de plusieurs plans inclinés qui permettent d'accéder aux différents espaces d'exposition. Dans l'aile sud du bâtiment, quatre cages d'ascenseur vitrées et de forme circulaire mènent les visiteurs au niveau de la mezzanine où débute le parcours de l'exposition. L'étage supérieur accueille un restaurant et une terrasse extérieurs offrant une vue panoramique sur Montréal et sur l'Expo. Le sous-sol accueille le système de contrôle automatique des animations ainsi que les services de cuisines et les salles des hôtes.

L'aménagement intérieur est conçu afin que la visite des thèmes principaux s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre. Les visiteurs accèdent au circuit de visite en empruntant l'un des quatre ascenseurs cylindriques. Avec leur capacité de 18 personnes, et à raison de quarante-cinq montées par heure, les quatre ascenseurs pouvaient transporter près de 3 000 personnes à l'heure, pour un total d'environ 33 000 par jour.

3.2 Construction :

Sur le plan technique, le pavillon du Québec se distingue par son système d'ossature. Sa charpente est en effet constituée de quatre groupes de quatre colonnes en acier formant quatre tours carrées. Celles-ci abritent les ascenseurs de service et les escaliers de secours. Chaque tour a une dimension de 16 pieds de côté (5,3 m) et est située à environ 32 pieds (10 m) du périmètre extérieur. Ces cages verticales sont porteuses de deux plate-formes carrées de 160 pieds par 160 pieds (50 m x 50 m) générant la surface du toit ainsi que celle du plancher à l'étage, principal volume d'exposition. La plate-forme du toit supporte les rampes, la façade ainsi que les éléments d'exposition. Au niveau du sol, la structure repose sur des semelles évasées en béton. Quant aux tours, elles sont déposées sur des pieux tubulaires à base évasée remplis de béton.

Le mur-rideau de verre se compose d'environ 830 panneaux miroirs, chacun d'une dimension de 4 pieds x 8 pieds. Cette enveloppe de verre est supportée par une charpente en acier de type vierendeel fixée verticalement. La largeur entre chaque travée est de 8 pieds (2,68 m). Cette deuxième ossature faite d'une membrure ajourée permet aux meneaux intercalés entre les panneaux de verre de s'effacer, renforçant l'effet de « dématérialisation » du bâtiment.

Les murs intérieurs sont en blocs de béton au sous-sol et en placoplâtre sur montants métalliques recouverts de toile forte aux étages. Les plafonds démontables sont faits de carreaux modulaires en tôle d'acier suspendus par sur une grille métallique.

3.3 Contexte :

Érigé symboliquement entre le pavillon de l'Ontario et le pavillon de la France, le pavillon du Québec est situé sur les berges de lac des régates de l'île Notre-Dame. En vue d'établir un rapport plus direct avec le fleuve, il fut décidé d'en faire un bâtiment lacustre. C'est ainsi qu'il est borné, côté sud, par la lagune qui fait face à la voie maritime, et sur les trois autres côtés par un bassin d'eau de même profondeur que les canaux qui sillonnent les îles. L'accès au pavillon se fait donc par une passerelle encadrée par quatre chutes d'eau encastrées se déversant dans bassin d'eau au niveau du rez-de-chaussée.



Fig. 2 Façade nord du pavillon du Québec (2006)



Fig. 3 Façade nord du pavillon du Québec le soir (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Selon France Vanlaethem, le pavillon du Québec est « un bâtiment emblématique de l'Expo 67, de sa province d'accueil, de la modernisation accélérée de la société québécoise dans les années 1960, de l'arrivée dans la profession d'une nouvelle génération d'architectes résolument modernes, et de la qualité de la production de l'architecture québécoise des années 1960 et 1970. » (Vanlaethem 1994, 5).

Le pavillon du Québec fut par ailleurs un lieu privilégié par les visiteurs étrangers. Durant l'Expo, le pavillon recevra en effet la visite de nombreux chefs et représentants d'État, dont celles de la reine Elizabeth II et du duc d'Édimbourg, du prince Albert de Belgique et de la princesse Paola, du prince et de la princesse Takamatsu du Japon, du prince Rainier de Monaco et de la princesse Grace, et du général de Gaulle.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Dès son inauguration, le pavillon reçoit une reconnaissance nationale et internationale. La presse internationale souligne la clarté et la pureté formelle de son architecture ainsi que sa présentation d'avant garde. Citant le *New York Times*, le Commissaire du pavillon Jean Outeau écrit : « Le pavillon du Québec constitue une véritable révélation. Il a su concilier une œuvre architecturale très moderne, d'une extrême finesse, avec un ensemble d'éléments d'exposition très évocateur. Ces éléments animés par les jeux de lumières et les sons électroniques traduisent d'une façon simple et renversante ce que doit être une exposition en 1967 » (*New York Times*, 28 avril 1967).

Par la clarté d'expression de sa forme, de sa structure et de son plan, le pavillon du Québec est une construction résolument marquée par le modernisme. Il se caractérise aussi par l'importance accordée à l'expression formelle de l'organisation intérieure, par un dépouillement dans la décoration et par l'utilisation efficace de l'espace intérieur où les éléments font partie intégrante des expositions.

Le bâtiment est également novateur du point de vue technique. La structure porteuse combine le porte-à-faux des planchers et la suspension de la mezzanine et du mur-rideau. Les matériaux utilisés étaient expérimentaux, tels le revêtement du sol (Quartzite) sans joints, le revêtement en néoprène (Dexotex) de la terrasse et le mur-rideau. Les quatre ascenseurs hydrauliques (circulaires et transparents) fabriqués par la Otis Elevator Company (Hamilton, Ontario) étaient également considérés novateurs à l'époque. De même, si le mur-rideau était d'usage courant depuis les années 50, l'idée d'un écran réfléchissant l'était beaucoup moins. Le mur-rideau du pavillon est constitué de panneaux Solargray LHR de Canadian Pittsburg Industries, de 120 x 240 cm, sans meneaux horizontaux, et tenus par du silicone.

Le pavillon du Québec est emblématique des recherches architecturales du début des années 1960 au Québec. Il est en effet un témoin privilégié de l'influence que des architectes tels que Mies Van der Rohe et Eero Saarinen ont pu avoir sur les architectes québécois de leur temps. Dans sa critique du pavillon, Ada Huxtable mentionne d'ailleurs que l'œuvre de Mies a été une référence essentielle pour les architectes de la firme PGL. Tout comme Mies, la firme PGL accorde une grande importance à la technologie dans le design de leurs projets.

Tous les architectes qui ont travaillé sur le pavillon étaient des anciens diplômés de l'Université de McGill. À cette époque, l'agence PGL était engagée dans la réalisation de la cité des jeunes de Vaudreuil, de l'école primaire Marie-Favrey et de la résidence pour filles de l'Université de Montréal. Notons que le projet du Pavillon du Québec a propulsé la firme PGL dans le milieu de l'architecture du Québec. Parmi leurs projets, on compte le complexe aéroportuaire de Mirabel et la station de métro Radisson. Au cours des années 70, la firme devient PGL Internationale. Elle conçoit alors des projets dans le Grand-Nord québécois et, plus tard, en Afrique et en Arabie.

Selon France Vanlaethem, le Pavillon du Québec a de plus une valeur canonique. «Le principe de son mur-rideau suspendu à la toiture a été repris à beaucoup plus grande échelle et avec un détail plus sophistiqué dans le projet de l'aérogare internationale de Mirabel (1969-1974)» (Vanlaethem 1994, 4). Dans leur projet pour l'aérogare de Mirabel, la firme poursuivra en effet l'idée d'une boîte de verre réfléchissante.

C. Intégrité

Objet : Largement transformé en vue d'accueillir les activités du Casino de Montréal, le pavillon du Québec a perdu plusieurs des caractéristiques architecturales qui lui donnaient son caractère distinctif. Soulignons en premier lieu le remplacement de son mur-rideau bleuté et translucide par un mur de verre opaque de couleur dorée. À cause de ce changement, la façade ne reflète plus le jour de la même manière, et elle a perdu de sa transparence la nuit. Ces parois jouaient un rôle essentiel et donnaient sens au projet. De plus, la symbolique d'origine du pavillon - une boîte de verre isolée sur son promontoire - aura perdu de sa force depuis que le pavillon est directement relié à l'ancien pavillon de la France par une imposante passerelle en forme de tuyau. De même, en cloisonnant le vaste espace intérieur, le pavillon a largement perdu de sa qualité spatiale. Pour toutes ces raisons, le pavillon du Québec a beaucoup perdu de son intégrité physique. Ajoutons toutefois que sa forme extérieure reste néanmoins proche de celle du bâtiment d'origine.

Contexte : Au cours des années, l'environnement physique de l'île Notre-Dame a subi de nombreuses modifications. Avec les Floralies de 1980, le site a été l'objet de réaménagements importants. Mais l'environnement immédiat du pavillon, marqué par son implantation dans le lac des régates, près du pavillon de la France, en face d'une esplanade et de voies de circulation datant de l'Expo, a conservé un haut degré d'intégrité.

D. Authenticité

Objet : D'abord conçu comme un bâtiment d'exposition, le pavillon du Québec accueille maintenant les activités excédentaires du Casino de Montréal. Étant donné ce changement de fonction, le pavillon a perdu une large part de son authenticité. La dimension proprement symbolique du pavillon comme témoin de l'effervescence politique, sociale et culture du Québec des années 1960 a également été largement altérée par son nouvel usage.

Contexte : Si l'authenticité du pavillon a été largement altérée, celle de son contexte est demeurée grande, ce secteur de l'île Notre-Dame étant voué à un usage ludique qui n'est pas très éloigné de celui pour lequel il avait été destiné.

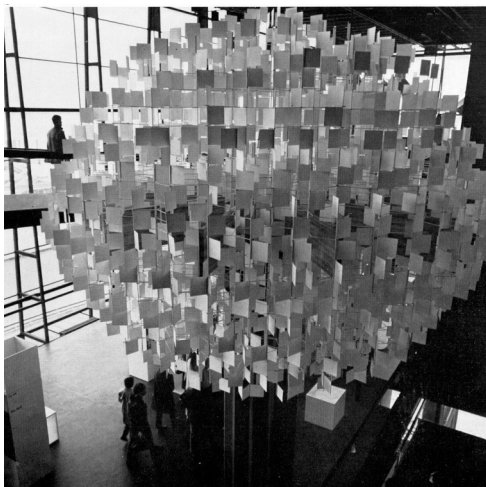


Fig. 4 Intérieur. Vue de l'arbre symbolisant le thème du *Sol* (1967)

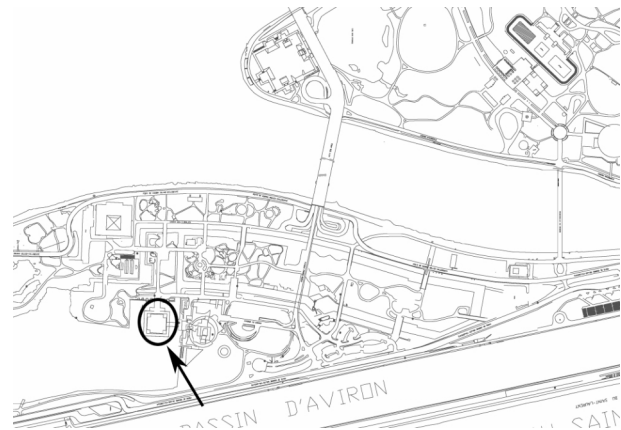


Fig. 5 Implantation actuelle (2006)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BERGMANN, Borkur et France Vanlaethem, « Profils d'architectes d'aujourd'hui : Louis-Joseph Papineau », numéro thématique de la revue *ARQ Architecture Québec*, no. 69, octobre 1992.

BRAZEAU, Jessie Lafrance, « Pavillon du Québec », travail présenté dans le cadre du DESS en connaissance et sauvegarde de l'architecture moderne, 23 décembre 2005.

« Florales, immobilisations et rénovations des pavillons et du site », Archives de la Société du parc des îles, cartable FLO-09, 42400, #5574, janvier 1979.

KALIN, I., *Expo '67 / Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, p. 57-59, ill.

« Le Pavillon du Québec », *Architecture, Bâtiment, Construction*, vol. 21, no. 248, décembre 1966, p. 26-27 et 44.

« Massey Medals for architecture 1970 », *RAIC-ARCAN*, vol. 47, no. 545, 12 octobre 1970.

« Projet Lauréat du concours pour le Pavillon du Québec à l'exposition mondiale », *Architecture, Bâtiment, Construction*, vol. 20, no. 225, janvier 1965, p.20-23.

« Province du Québec », *Architecture, Bâtiment, Construction*, vol. 22, no. 254, juin 1967, p. 18-19.

VANLAETHEM, France, « Pavillon du Québec, Expo 67 », Fiche Docomomo Québec, Dossier 205-03, 1994, 5 pages.

Articles de journaux

« On prime leur esquisse du Pavillon du Québec », *Le Petit Journal*, 11 octobre 1964.

« Pavillon du Québec à l'Expo : Le prix du concours à Papineau, Leblanc, Gérin-Lajoie et Durand », *Le Devoir*, 6 octobre 1965.

« Le Québec dans une maison de verre », *Le Magazine Maclean*, novembre 1965.

« Jour et nuit sur le Pavillon du Québec », *Le Devoir*, 4 mars 1967.

« Un Pavillon qui nous résume », *Montréal-Matin*, 25 mai 1967.

« 6 pavillons de l'Expo 67 démolis pour faire place aux Florales », *Artisan*, 13 juin 1979.

« Fin du Dinosaure : la Ville reprend possession du pavillon du Québec », *La Presse*, 25 mai 1994.

« Darkness replaces light in Quebec Pavilion », *The Gazette*, 27 juillet 1995.

5.2 Documents iconographiques :

Fig. 1 Pavillon du Québec (1967)

Source : Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967*, Toronto, Nelson, 1968, p. 126,

Fig. 2 Façade nord du pavillon du Québec (2006)

Source : Photo Conrad Gallant et Marie-France Morin Messier, juillet 2006.

Fig. 3 Façade nord du pavillon du Québec le soir (1967)

Source : Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967*, Toronto, Nelson, 1968, p. 127,

Fig. 4 Intérieur. Vue de l'arbre symbolisant le thème du *Sol* (1967)

Source : Gustave Maeder, « Le Pavillon du Québec », *Graphis*, vol. 23, no. 132, 1967, p. 373.

Fig. 5 Implantation actuelle (2006)

Source : Plans d'utilisation du sol, Ville de Montréal.

Pavillon de la France

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pavillon de la France

1.1 Nom usuel : Casino de Montréal

1.2 Adresse : Secteur île Notre-Dame
No. du Lot : 4210
Plan-repère : No 425

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pavillon

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :
Dimensions : 270' x 270'
Hauteur : 106'
Superficie : 250 000 pi. ca. (16 000 mètres carrés)

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Gouvernement de la France

1.9 Propriétaire actuel : Casiloc inc. (depuis 1995)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Construction permanente prévue pour abriter le pavillon de la France, qui devait offrir l'une des plus importantes présentations de l'Expo. D'abord prévu pour être une construction provisoire, le pavillon sera finalement conçu comme un ouvrage permanent lorsqu'il fut décidé que la France le céderait au gouvernement du Québec.

2.2 Dates importantes :

Projet initié : mai 1964
Début de la construction : août 1965
Fin des travaux : janvier 1967

2.3 Concepteurs :

Jean Faugeron, architecte concepteur (Paris)
André Blouin, architecte associé (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs :

Structure : Omnium technique de l'habitation O.T.H. (Paris)
Structure : Bourgeois, Martineau, Samson (Montréal)
Mécanique et électrique : Pageau Morel (Montréal)

Entrepreneur général :

Dimas Canada Limited (Montréal)

Entrepreneur particulier :

Dominion Bridge

Artistes :

Philippe Scribe, sculpteur (Paris)
Iannis Xenakis, compositeur, architecte, ingénieur (Paris)



Fig. 1 Pavillon de la France (1967)

2.5 Modifications significatives :

1968-1980 :

- Divers travaux mineurs sont effectués en vue de permettre l'accueil de diverses activités, dont l'exposition sur les métiers d'art et le mobilier (1970) et l'exposition du Musée des sciences (1971).

1980 : Pavillon des Floralies

- Divers travaux de rénovations (réparation des plafonds, construction de murs modulaires, etc.).

1985-89 : Palais de la civilisation

- Travaux de réfection afin que le bâtiment puisse répondre aux exigences du nouveau code du bâtiment (gicleurs automatiques, isolation ignifuge de la charpente d'acier, remplacement des toiles combustibles des plafonds par un matériau incombustible, réparation de la toiture).

1993-95 : Casino de Montréal

- Ajout d'une isolation thermique à l'ensemble, double vitrage, perfectionnement des systèmes mécaniques et électriques afin que le bâtiment puisse être opérationnel douze mois par année;
- Extension à l'arrière du bâtiment face à la lagune (1995).

2.6 Usage actuel :

Le bâtiment est occupé par le Casino de Montréal depuis 1996.

2.7 État physique actuel :

Le bâtiment est en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

De forme circulaire, le Pavillon de la France est une composition de neuf niveaux, tous différents l'un de l'autre. Ceux-ci furent conçus pour accueillir de multiples expositions d'art et technologiques sur le thème de la « Tradition et de l'Invention ». Tous les niveaux sont organisés autour d'un vide central. Au rez-de-lagune, à la base du vide central se trouve une grande pièce d'eau. La circulation verticale dans le pavillon est assurée par deux escaliers roulants doublés de deux escaliers et d'un ascenseur, tous situés au centre de l'édifice. Le grand espace intérieur est habité par « le Polytope » de Iannis Xenakis, oeuvre constituée d'un spectacle de sons et lumières aux multiples couleurs. Du centre du bâtiment, on peut facilement voir tous les niveaux intérieurs. Sur le toit, une terrasse offre une vue imprenable sur le site de l'Expo et sur la ville. Cette toiture-terrasse contient également un jardin de sculptures de l'artiste Niki de Saint-Phalle et un restaurant.

Ce pavillon circulaire se caractérise par son assemblage de lames brise-soleil d'aluminium attachées aux planchers extérieurs. Les sections vitrées sont situées en retrait de l'enveloppe formée par ces lames brise-soleil. Grâce à la flexibilité de ses matériaux et à l'ingéniosité de sa structure, le bâtiment de l'architecte Jean Faugeron échappe ainsi aux contraintes de l'arête rectiligne pour proposer une forme aux effets sculpturaux. De l'avis de l'architecte, la forme ainsi créée évoque le mouvement d'une danseuse en pleine pirouette.

Le pavillon de la France comprenait la plus grande surface de plancher des pavillons de l'Expo 67. Le bâtiment compte neuf niveaux. Le rez-de-lagune (en sous-sol) abrite, entre autres, les services de restauration, une salle de cinéma de 150 places, une salle de conférence de 80 places, des bureaux de l'administration, des salles mécaniques et un bassin d'eau de 70 pieds de diamètre. L'entrée principale se situe au rez-de-chaussée, de même que l'accueil, le café et certaines expositions sur la culture parisienne. Les espaces d'exposition se déploient sur les six étages supérieurs. Le neuvième niveau est celui de la toiture-terrasse.

3.2 Construction :

Contrairement à la plupart des autres bâtiments de l'Expo, le pavillon de la France a été conçu comme une structure permanente. L'ossature est faite de colonnes et de poutres en acier. Celle-ci repose sur des fondations faites de 106 pieux évasés en béton avec chapeaux de pieux et longrines en béton armé. Les planchers de chaque étage sont faits d'une dalle en béton armé coulé en place sur un platelage métallique. Les trois principaux matériaux utilisés dans le bâtiment sont l'acier, le verre et l'aluminium anodisé. Le revêtement extérieur se compose de verre, de raidisseurs profilés d'aluminium et de lames brise-soleil en profilés d'aluminium anodisé. Les lames en aluminium sont attachées à la charpente par des ponts d'ancrages. Le plancher de la toiture-terrasse est un multi-couche à quatre plis, goudron et gravier. En ce qui a trait aux finitions intérieures, les murs sont faits des panneaux de gypse sur montants métalliques alors que les planchers en béton sont généralement recouverts de tapis en nylon. Les plafonds sont faits d'une toile de type commercial pour auvent suspendue à une charpente en tubes d'acier de module standard.

3.3 Contexte :

Le pavillon de la France est situé sur les berges du lac des régates, dans la partie ouest de l'île Notre-Dame. Situé symboliquement entre le pavillon de l'Angleterre et celui du Québec, le pavillon de la France – de par son volume imposant et sa forme sculpturale – occupe une place privilégiée dans l'aménagement ce secteur de l'île Notre-Dame.



Fig. 2 Façade actuelle du pavillon de la France (2006)



Fig. 3 Intérieur du pavillon de la France avec l'œuvre de l'artiste Iannis Xenakis (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

La participation de la France fut une des plus exceptionnelles de l'Exposition universelle de Montréal. La présentation des plus grandes réalisations françaises dans le domaine des sciences, des technologies fut particulièrement remarquée. Soulignons entre autres à l'impact du *Polytope* de Iannis Xenakis ou à l'exposition des œuvres de Niki de Saint-Phalle. De plus, toute une section du pavillon fut consacrée à l'amitié franco-canadienne. Furent ainsi réunis plus de 65 documents illustrant les deux premiers siècles de l'histoire du Nouveau Monde pendant lesquels la France y établit la première colonie européenne d'Amérique du Nord. Suite à l'Expo, le pavillon de la France sera transformé en « Palais de la Civilisation ». Il devint ainsi un important lieu de culture pour les Montréalais. Des expositions culturelles d'envergure y furent organisées. Pensons entre autres aux expositions *Trésors de Chine*, *L'Or des cavaliers thraces*, *Ciné-cité*, ou encore *Ramsès II*.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Au niveau technique, l'architecte Jean Faugeron a exploité de façon imaginative les possibilités structurelles de l'acier. Grâce à la flexibilité de ses matériaux et à l'ingéniosité de sa structure, le bâtiment échappe aux contraintes de l'arête rectiligne. Cette ingéniosité a permis à l'architecte de proposer une forme aux effets sculpturaux et à la spatialité originale. Par exemple, chaque étage est constitué d'un plateau de forme différente dont la partie centrale est évidée. Le décentrement ingénieux de ces plateaux les uns par rapport aux autres permet de créer un atrium spectaculaire. Comme l'explique Morgan Laredo, ingénieur en chef à l'Omnium technique, « les rives extérieures ne se superposent jamais intégralement dans le but de créer des porte-à-faux parfois importants mais nécessaires à la réalisation des formes architecturales recherchées, les différences de superposition créant en outre des terrassons périphériques qui sont accessibles et permettent de circuler sur le pourtour extérieur de quelques plateaux. » (Laredo 1967, p.6)

L'expressivité du bâtiment réside également dans le jeu dynamique des brise-soleil d'aluminium. Par l'orientation des lames, la paroi brise-soleil détermine l'aspect extérieur du bâtiment tout en lui assurant une protection contre le rayonnement solaire. Dans son communiqué de presse, l'architecte Faugeron explique que par la forme, le mouvement et la légèreté du bâtiment, il a tenté de montrer l'infinie variété des visages de la France. Philippe Scribe, sculpteur d'origine canadienne, aurait par ailleurs participé à la conception générale de l'œuvre. L'architecte et le sculpteur auraient apparemment trouvé leur inspiration dans la forme d'une lampe vénitienne.

L'atrium du pavillon était mis en valeur par la présence d'une œuvre exceptionnelle, le *Polytope* du concepteur Iannis Xenakis. Des centaines de sources lumineuses de couleurs disposées sur une toile métallique occupent quatre étages de l'espace central. En plus des ampoules, des diapositives de couleur représentant des formations cristallines sont projetées sur le plafond, le tout accompagné par une partition musicale pour le moins insolite. Une œuvre multimédia avant son époque.

L'architecte Jean Faugeron, récipiendaire du Grand Prix de Rome et de Paris, fut responsable de la construction et de la décoration du Pavillon. Il fut assisté par André Blouin, architecte important dans l'histoire de l'architecture montréalaise et canadienne. Ce dernier reçut le Prix de l'Académie royale canadienne des Arts pour la conception de la Place des Nations de l'Expo, reçu en 1990 la médaille du mérite de l'Ordre des Architectes du Québec.

C. Intégrité

Objet : Au cours des années, l'intérieur du pavillon a fait l'objet de nombreuses rénovations et transformations en vue de lui permettre d'accueillir ses diverses fonctions. L'intégrité physique de l'intérieur est donc assez faible. Par contre, l'extérieur du pavillon a conservé la plupart de ses caractéristiques d'origine, dont sa volumétrie et sa matérialité. Il faut certes mentionner que l'arrière du pavillon, côté lac, a fait l'objet d'une extension majeure, que l'annexion du pavillon du Québec a demandé la construction d'une imposante passerelle en forme de tuyau, et qu'une marquise fut ajoutée à l'entrée principale. Des ajouts qui auront un impact significatif sur le pourtour du bâtiment. Mais dans l'ensemble, le bâtiment a conservé – à l'extérieur – une bonne part de son intégrité physique.

Contexte : Au cours des années, l'environnement physique de l'île Notre-Dame a subi de nombreuses modifications. Avec les Floralies de 1980, le site a été l'objet de réaménagements importants. Mais l'environnement immédiat du pavillon, marqué par son implantation sur un îlot planté, près du pavillon du Québec, en face d'une esplanade et de voies de circulation datant de l'Expo, a conservé un haut degré d'intégrité.

D. Authenticité

Objet : D'abord conçu comme un bâtiment d'exposition, l'ancien pavillon de la France accueille aujourd'hui les activités du Casino de Montréal. Vu ce changement de fonction, le pavillon a perdu une grande part de son authenticité. La dimension proprement symbolique du pavillon dans son lien historique avec le Canada et le Québec a aussi été largement altérée par son nouvel usage.

Contexte : Si l'authenticité du pavillon a été largement altérée, celle de son contexte est demeurée grande, ce secteur de l'île Notre-Dame étant voué à un usage ludique qui n'est pas très éloigné de celui pour lequel il avait été destiné.



Fig. 4 Vue sur l'ancien pavillon de la France et de l'extension actuelle (2006)

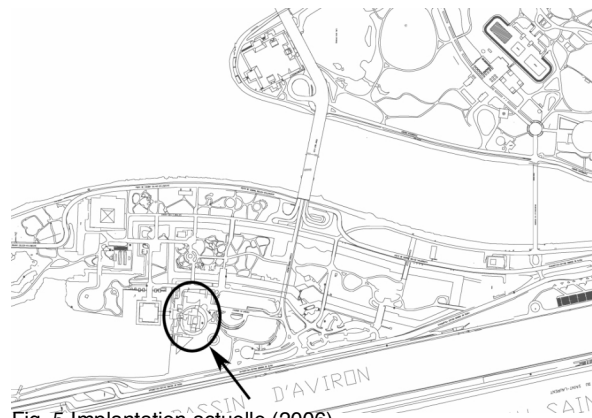


Fig. 5 Implantation actuelle (2006)

5. Documentation

5.1 Références principales :

Administration du Casino, Bureau des archives, 23 octobre 1992, 18510.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 302 p.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967*, Toronto, Nelson, 1968.

Exposition Universelle et Internationale de 1967, *Rapport Général - Expo 67*, Tome I, 1967

Exposition Universelle et Internationale de 1967, *Descriptions des pavillons de l'Expo 67 rédigée par les participants eux-mêmes*, Montréal, décembre 1966, p. 53-55

KALIN, I., *Expo '67 / Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, p. 178-180.

LAREDO, Morgan, « Les études et la réalisation du Pavillon de la France à l'Exposition universelle Internationale de Montréal 1967 », *Omnium Technique O.T.H.*, Paris, 1967, p.1-40.

Articles de journaux

« La France à l'Expo 67 : tradition et invention », *Le Devoir*, 26 mai 1965

«Le pavillon français : les travaux de fondation débiteront en août, et la structure en novembre », *La Presse*, 18 juin 1965.

« La France préférerait céder son pavillon après l'Expo » *La Presse*, 22 juillet 1966.

« Même s'il n'est pas encore terminé, le pavillon français provoque l'admiration », *La Presse*, 25 avril 1967.

« Ferons-nous du pavillon de la France un musée, une galerie d'art ou un centre culturel français? » *Petit Journal*, 23 juillet 1967.

« Casino's success might prove unlucky for park », *The Gazette*, 28 mai, 1994.

5.2 Documents iconographiques :

Fig. 1 Pavillon de la France (1967)

Source : Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967*, Toronto, Nelson, 1968, p. 161.

Fig. 2 Façade actuelle du pavillon de la France (2006)

Source : Photo Conrad Gallant et Marie-France Morin Messier, juillet 2006.

Fig. 3 Intérieur du pavillon de la France avec l'œuvre d'e l'artiste Iannis Xenakis (1967)

Source : Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967*, Toronto, Nelson, 1968, p. 165.

Fig. 4 Vue sur l'ancien pavillon de la France et de l'extension actuelle (2006)

Source : Photo Conrad Gallant et Marie-France Morin Messier, juillet 2006.

Fig. 5 Implantation actuelle (2006)

Source : Plans d'utilisation du sol, Ville de Montréal.

Centre des arts du pavillon du Canada

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Centre des arts du pavillon du Canada

1.1 Nom usuel : Société du Parc Jean-Drapeau

1.2 Adresse : Secteur île Notre-Dame
No. du Lot : 4430
Plan-repère : No. 406

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pavillon

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :
Superficie : 252' de longueur x 234' de largeur

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Gouvernement du Canada

1.9 Propriétaire actuel : Ville de Montréal

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Complexe provisoire composé de neuf bâtiments et structures disposés sur un site de 11,5 acres, le pavillon du Canada était l'un des plus grands de l'Expo. L'un de ces bâtiments était le Centre des arts, un ensemble comprenant une galerie d'art, un centre administratif, une bibliothèque, un théâtre couvert et un restaurant-bar. Contrairement aux autres structures du pavillon du Canada, le Centre des arts fut conçu comme un bâtiment permanent car il était prévu qu'il soit cédé à l'École nationale d'art dramatique après l'Expo,

2.2 Dates importantes :

Projet initié : septembre 1966
Début de la construction : ---
Fin des travaux : janvier 1967

2.3 Concepteurs :

Ashworth, Robbie, Vaughan & Williams-Schoeler, Barkham & Heaton, Z.M. Stankiewicz, (Ottawa)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs :

Structure : M.S. Yolles (Toronto)
Mécanique : G.Granek & Associates Limited (Don Mills)
Électricité : Jack Chisvin & Associates (Don Mills)

Architectes conseils :

Arthur Erickson and Evans St-Gelais (Vancouver)

Entrepreneur général :

Perini Québec Inc., (Montréal)

Ingénieurs conseils associés :

Dagenais, Dupras, Gauthier, Gendron (Montréal)

Paysage :

D.W. Graham & Associates (Ottawa)



Fig. 1 Pavillon du Canada. Vue d'ensemble (1967)

2.5 Modifications significatives :

Élément dominant du pavillon du Canada, la structure Katimavik fut démolie en 1978 pour permettre l'aménagement du circuit Gilles-Villeneuve. Les informations qui suivent concernent plus spécifiquement les modifications significatives apportées au Centre des arts depuis cette date :

1978 :

- Remplacement du drapeau canadien par logo de l'Expo

1980 :

Nombreux travaux liés à l'organisation des Florales internationales sur l'île Notre-Dame :

- rénovation du restaurant La Toundra, du casse-croûte et de la cuisine (réfection des finis) ;
- réfection des pavés, rénovation des gradins du théâtre extérieur, reconstruction de la scène-podium.

Depuis que le Centre des arts accueille les bureaux de la Société du parc Jean-Drapeau :

- doublage du mur-rideau avec joint de plastique à mi-hauteur ;
- réparation de la toiture ;
- réfection des finitions intérieures (revêtements de sol, panneaux muraux, plafonds de gypse, peinture)(1998) ;
- construction d'un vestiaire, toilettes, cuisinette, bureaux ;
- construction de cloisons, pose de nouveaux revêtements, réparation d'une dalle de béton, installation de nouveaux comptoirs (2001) ;
- renforcement structural des toitures, étanchéité des ouvertures, pose de conduits de ventilation (2003) ;
- remplacement de la scène du théâtre.

2.6 Usage actuel :

Le bâtiment est occupé par les bureaux de la Société du Parc Jean-Drapeau.

2.7 État physique actuel :

Le Centre des arts est en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le pavillon du Canada était un grand complexe composé de neuf bâtiments et structures distribués sur un site de 4,65 hectares (11,5 acres) de terre, de digue, de lagune et de canal. L'élément le plus imposant était la pyramide métallique inversée nommée « Katimavik », une structure de 100 pieds de hauteur dont chaque côté fait 192 pieds de long. Le mot Katimavik signifie « lieu de rencontre » en Inuktitut. La plupart des structures étaient groupées au pied de Katimavik. On y trouvait entre autres : cinq théâtres de 190 places disposés autour d'un escalier central menant vers le haut de la pyramide; une structure faite de quatorze toits de vinyle blanc translucide de forme pyramidale recouvrant une superficie de 90,000 pieds carrés; une structure sphérique de six étages intitulée *l'Arbre des Canadiens*. On y trouvait aussi plusieurs petites structures abritant des kiosques d'information, des casse-croûtes, un sanctuaire, un centre récréatif pour enfants, un studios d'art et de musique, et un terrain de jeu.

Le pavillon du Canada comprenait également le Centre des arts. Le bâtiment se caractérise par sa toiture composée de deux formes pyramidales juxtaposées. Il se distingue également par un mur-rideau en verre aux reflets bronze et par un plafond composé de nombreuses pyramides inversées. Le programme du Centre des arts est varié : au centre de l'édifice, on trouve un théâtre des arts dramatiques de 500 places de forme sphérique; au sud, on trouve la galerie d'art disposée sur deux étages; à l'étage, on trouve les bureaux de l'administration et la bibliothèque. Au nord de l'édifice, derrière de grandes baies vitrées, on trouve le restaurant la Toundra et le bar-salon, tous deux conçus autour du thème du Grand Nord Canadien. Les murs du restaurant La Toundra sont en effet recouverts de murales Inuits sculptées dans de la saponite peinte en gris. Plus de trois mille pieds carrés de surface servent de toile de fond pour représenter des scènes et des objets du quotidien du Grand Nord. Enfin, derrière le Centre des arts, sur l'esplanade adjacente, se trouve un amphithéâtre en plein air de 1200 places.

3.2 Construction :

Contrairement aux autres structures du pavillon, le Centre des arts était prévu pour être permanent. Cependant, tout comme les autres structures du complexe, le Centre des arts est fait d'une ossature en acier et de sapin lamellé de type Glulam en provenance de la Colombie-Britannique.

Le Centre des Arts est constitué d'une série de toits pyramidaux en vinyle blanc translucide. Les devis de l'époque parlent de « chlorure de polyvinyle renforcé de teinte translucide avec canevas synthétique léger ». De manière générale, l'intérieur est fait de panneaux de placoplâtre sur montants pour les murs et d'un système de suspension métallique pour les plafonds. Les planchers sont faits soit de briques posées sur lit de sable, de béton peint, parfois recouvert de moquette, ou encore de carreaux d'amiante vinylique. Le mur-rideau en verre de teinte bronze est un vitrage simple posé dans des cadres en acier.

3.3 Contexte :

Le pavillon du Canada était situé sur la pointe ouest de l'île Notre-Dame, dans un secteur réservée au Canada, aux pavillons des provinces canadiennes et aux peuples autochtones. Les différentes structures du pavillon du Canada occupaient plus de 4,65 hectares (11,5 acres). Plus qu'un simple bâtiment, le pavillon du Canada était plutôt un ensemble composé de diverses structures, de places, de promenades, et de terrasses des niveaux différents permettant de relier les éléments du complexe aux espaces verts, à la lagune, aux canaux et aux digues.

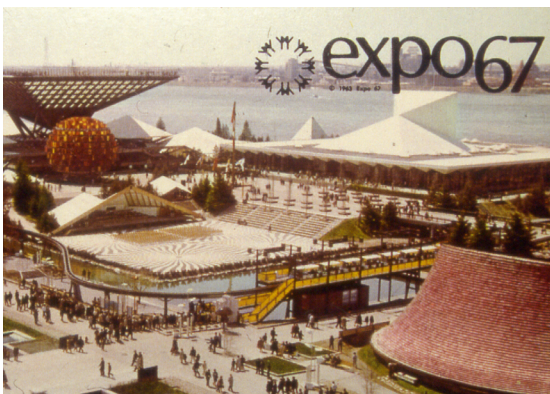


Fig. 2 Pavillon du Canada. Vue du Centre des arts. (1967)



Fig. 3 Pavillon du Canada. Vue de l'ancien Centre des arts. (2006)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Seul vestige de l'important ensemble constitué par le pavillon du Canada, le Centre des arts possède une valeur certaine en tant que témoin du pays d'accueil de l'Expo 67, de la modernisation accélérée de la société canadienne dans les années 1960, et des efforts faits en vue de mettre en valeur l'identité et la culture canadienne au cours de ces années. C'est d'ailleurs sur le fronton moderniste en forme de pyramide du Centre des arts que trônait le nouveau drapeau canadien – l'emblème rouge et blanc à feuille d'érable adopté 26 mois avant l'ouverture de l'Expo -, symbole privilégié de la modernisation de la société canadienne.

Le Centre des arts possède également une valeur documentaire au plan culturel et social. Les bas-reliefs (ou murales sculptées) que l'on retrouve sur les murs du restaurant La Toundra font référence à la culture Inuit, une composante de l'identité canadienne alors fort méconnue. Créées par Elijah Publat et Komakuluk Saggiak, des artistes de Cape Dorset (Terre de Baffin), ces murales furent réalisées à l'aide de techniques encore jamais utilisées dans l'histoire de l'art Inuit. Ces œuvres Inuit firent tellement impression que même le *New York Times* les mentionnera dans sa couverture de l'Expo 67.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

De façon générale, le pavillon du Canada présentait une grande originalité typologique et esthétique et reflétait les préoccupations du temps pour les structures à usage multifonctionnels. Sur le plan esthétique, son originalité réside dans la combinaison dynamique des diverses structures aux formes géométriques simples qui composent l'ensemble : la pyramide renversée, les toits pyramidaux, et la sphère.

Seul vestige de l'important ensemble constitué par le pavillon du Canada, le Centre des arts possède des caractéristiques architecturales qui témoignent des techniques et des formes utilisées pour les divers bâtiments du pavillon. Soulignons entre autres l'usage de la forme pyramidale, tant pour les plafonds – composés de pyramides inversées – que pour la toiture du Centre des arts. Soulignons aussi l'utilisation de la toile de vinyle, matériau économique, léger et étanche. Soulignons enfin l'exploitation des possibilités structurelles du bois lamellé collé. De plus, de nombreuses essences de bois canadien comme le contre-plaqué de sapin Douglas et de cèdre rouge ont été utilisées à des fins décoratives et fonctionnelles. Dans le cas de la bibliothèque du Centre des arts, le chêne canadien a été utilisé à la fois pour les éléments de décoration que pour l'ameublement.

C. Intégrité

Objet : Depuis l'Expo, le Centre des arts a fait l'objet de nombreux travaux pour lui permettre d'accueillir des fonctions diverses, dont celle d'accueillir les bureaux de la Société du parc Jean-Drapeau. C'est ainsi que le secteur actuellement occupé par cette administration a été partiellement transformé. De même, l'une des salles de spectacle du Centre est maintenant disparue. Ajoutons toutefois que le bâtiment a conservé la plus grande partie de ses plafonds d'origine et que le restaurant *la Toundra* est dans un bon état physique. De fait, les nombreux travaux effectués sur le bâtiment ont permis de le conserver en bon état. Dans l'ensemble, et malgré certaines modifications substantielles, le Centre des arts a conservé un bon degré d'intégrité.

Contexte : Le contexte physique dans lequel le pavillon du Canada et son Centre des arts étaient inscrits a été modifié de manière significative. Si la démolition de plusieurs des structures du pavillon du Canada a certes eu un impact sur le site, c'est surtout l'aménagement du circuit Gilles-Villeneuve (1978) et l'organisation des Floralies internationales (1980) qui eurent pour effet de transformer radicalement le secteur. C'est ainsi que le théâtre à ciel ouvert situé à proximité du Centre des arts a été partiellement détruit et sa relation avec celui-ci a complètement changée. Pour toutes ces raisons, il est possible d'affirmer que le contexte dans lequel le Centre des arts a été érigé a largement perdu de son intégrité physique.

D. Authenticité

Objet : D'abord conçu comme un bâtiment consacré aux activités artistiques et culturelles, le Centre des arts du pavillon du Canada a aujourd'hui une fonction d'abord administrative. À ce titre, et malgré le fait qu'il accueille encore quelques activités artistiques, le Centre des arts a perdu beaucoup de son authenticité. Ajoutons cependant que le restaurant La Toundra, qui fonctionne encore à l'occasion, possède une grande authenticité.

Contexte : L'environnement immédiat du pavillon du Canada et de son centre des arts ayant beaucoup changé, tant au niveau de son usage qu'à celui de sa signification. La piste du circuit Gilles-Villeneuve traverse maintenant l'ancien site, les Floralies ont changé l'aménagement paysager, et des stationnements occupent maintenant la place réservée à Katimavik et aux structures d'exposition. Il est donc possible d'affirmer que le contexte dans lequel le Centre des arts est inséré a largement perdu de son authenticité.

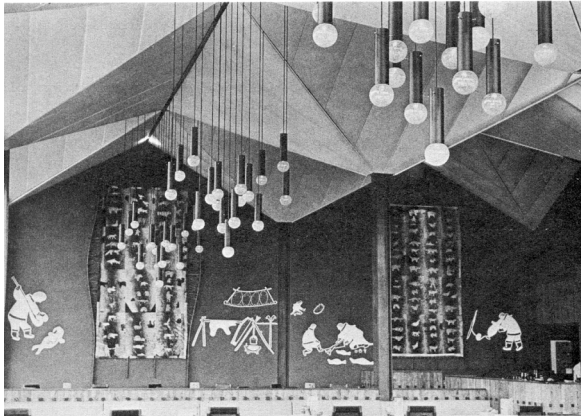


Fig. 4 Restaurant La Toundra (1967)



Fig. 5 Restaurant La Toundra (2006)

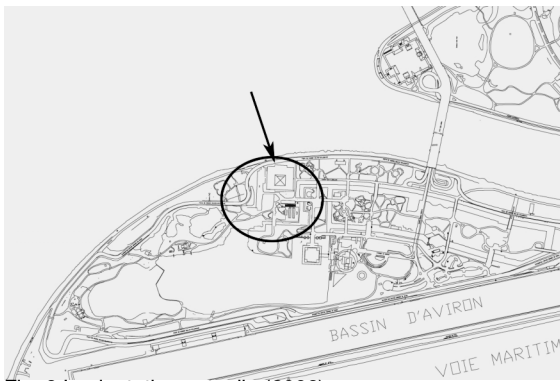


Fig. 6 Implantation actuelle (2006)

5. Documentation

5.1 Références principales :

KALIN, I., *Expo '67 / Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, p. 5-10 p.

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 302 p.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967*, Toronto, Nelson, 1968, p. 108-117

«Exposition Universelle et Internationale de 1967», Descriptions des pavillons de l'Expo 67 rédigée par les participants eux-mêmes (publication réservée à l'usage exclusif de la C.C.E.U) Montréal, décembre 1966, p. 35-37

« Pavillon du Canada », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine x, référence x, châssis H00001 à E00241, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Dossiers Pavillon du Canada, Archives de la Société du parc des îles, no 42300,

Floralies, immobilisations et rénovations des pavillons et du site, Archives de la Société du parc des îles, cartable FLO-09, 42400, #5574, janvier, 1979.

Articles de journaux

« Expo Art Centre to be Permanent », *The Montreal Star*, 11 septembre 1964.

« Le pavillon du Canada à l'Expo: il aura pour thème architectural la pyramide et contiendra un cinéma à scène tournante », *Perspective*, no.16, 17 avril 1965.

« Le pavillon du Canada, Expo 67 », *Architecture et sculpture au Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, Collection: Le Pavillon du Canada, 33 p.

« L'Art intégré à l'architecture dans le cas de A.B.P et l'opinion de I.G », *Architecture Canada* (ARCAN), février 1967, p. 25-27.

« Quelques pavillons des pays participants », *Parallèles*, 1967.

LÉVEILLÉ, Gilles, «Et l'Expo Express ? Près de \$500,000 pour démolir une douzaine de pavillons à TdH », *Le Devoir*, 10 janvier 1973.

PINARD, Guy, « En attendant les Jeux, l'île ND décrépît », *La Presse*, 25 septembre 1974.

5.2 Documents iconographiques :

Fig. 1 Pavillon du Canada (1967)

Source : *Pavillon du Canada*, diapositive, vers 1967, Diapothèque de l'Université du Québec à Montréal.

Fig. 2 Pavillon du Canada (1967)

Source : *Pavillon du Canada*, diapositive, vers 1967, Diapothèque de l'Université du Québec à Montréal.

Fig. 3 Pavillon du Canada (juillet 2006)

Source : Photo Conrad Gallant et Marie-France Morin Messier, juillet 2006.

Fig. 4 Restaurant La Toundra (1967)

Source : *Pavillon du Canada*, diapositive, vers 1967, Diapothèque de l'Université du Québec à Montréal.

Fig. 5 Restaurant La Toundra (juillet 2006)

Source : Photo Conrad Gallant et Marie-France Morin Messier, juillet 2006.

Fig. 6 Implantation actuelle (2006)

Source : Plans d'utilisation du sol, Ville de Montréal.